



**DEUXIÈME RAPPORT**  
**DU**  
**COMITÉ PERMANENT DES PROJETS DE LOI D'INTÉRÊT PRIVÉ**

**Troisième session**  
**de la 56<sup>e</sup> législature**  
**du Nouveau-Brunswick**

**le 2 juin 2009**

**MEMBRES DU COMITÉ**

M. Kennedy, président  
M<sup>me</sup> Lavoie, vice-présidente  
M. Miles  
M. A. LeBlanc  
M. Fraser

M<sup>me</sup> M<sup>ac</sup> Alpine-Stiles  
M. Betts  
M. Holder  
M. MacDonald

le 2 juin 2009

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Monsieur le président,

Le Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé demande à présenter son deuxième rapport de la session.

Le comité se réunit le 2 juin 2009 à la Chambre du Conseil législatif et étudie les projets de loi suivants, dont il recommande à la Chambre l'adoption sans amendement :

63, *Loi modifiant la Loi concernant le Barreau du Nouveau-Brunswick* ;

64, *Loi constituant Les Religieux de Sainte-Croix d'Acadie* ;

65, *Loi modifiant la Loi sur le régime de retraite des employés de la cité de Moncton* ;

84, *Loi modifiant la Loi relative à la Société médicale du Nouveau-Brunswick et au Collège des médecins et chirurgiens du Nouveau-Brunswick*.

Le comité étudie aussi le projet de loi 37, *Loi modifiant la Loi constituant l'Association des barbiers immatriculés du Nouveau-Brunswick*, et accomplit une partie du travail à son sujet.

Le comité demande à présenter un autre rapport.

Je propose, appuyé par la députée de Nepisiguit, que le rapport soit adopté par la Chambre.

Le président du comité,

---

Larry Kennedy, député